

ÉTATS FINANCIERS

PARTI ÉGALITÉ

31 DÉCEMBRE 2011

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
Bilan	3
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-8
Annexe 1	9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction du

Parti Égalité

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Parti Égalité exigé en vertu de la Loi électorale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parti Égalité au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et des ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes.



COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal, Québec
Le 2 avril 2012

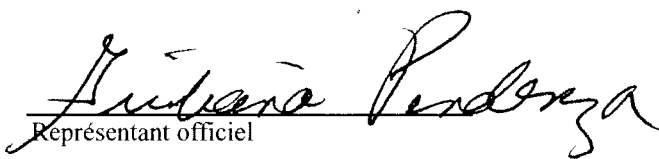
¹ Comptable agréé auditeur permis n° 6830

Parti Égalité

BILAN

Au 31 décembre	2011	2010
ACTIF		
Encaisse	542 \$	990 \$
Allocation à recevoir du Directeur général des élections	400	400
	942 \$	1 390 \$
PASSIF		
Créditeurs	800 \$	800 \$
ACTIFS NETS		
Actifs nets non affectés	142	590
	942 \$	1 390 \$

Approuvé par


Représentant officiel

Parti Égalité

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2011	2010
Produits		
Remboursement des frais de vérification	400 \$	- \$
Charges		
Frais de vérification	800	800
Frais bancaires	48	135
	848	935
Insuffisance des produits sur les charges	(448) \$	(935) \$

Parti Égalité

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Non affectés	2011 Total	2010 Total
Actifs nets			
Solde au début	590 \$	590 \$	1 525 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(448)	(448)	(935)
Solde à la fin	142 \$	142 \$	590 \$

Parti Égalité

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(448) \$	(935) \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	-	400
Diminution des liquidités	(448)	(535)
Liquidités, au début de l'exercice	990	1 525
Liquidités, à la fin de l'exercice	542 \$	990 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2011

1. AUTORISATION

Le Parti a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la *Loi électorale*, le 7 mai 1990.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

- les revenus d'activités sont constatés dans l'exercice où l'activité a lieu.
- les droits d'adhésion sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.
- les contributions politiques sont comptabilisées sur la base des encaissements.

Travail bénévole

Le fonctionnement du Parti dépend, en grande partie, du travail de membres bénévoles. Étant donné que le Parti ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, le travail de ces bénévoles n'est pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers - présentation* ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*. Le Parti a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après:

L'encaisse a été classée comme actifs financiers détenues à des fins de transaction et elle est évaluée à sa juste valeur.

Les allocations à recevoir ont été classées comme prêts et créances et elles sont évaluées au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créateurs sont classés comme autres passifs financiers et ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Utilisation d'estimation

Pour préparer des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont un effet sur les montants des actifs et de passifs présentés. Elles influent aussi sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2011

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Nouveau cadre comptable

L'ICCA a publié un nouveau cadre comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes sans but lucratif auront à choisir entre les Normes internationales d'information financière (Partie I) et les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (Partie III), selon laquelle leur convient le mieux. Le Parti prévoit actuellement l'adoption des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif pour son exercice commençant le 1er janvier 2012. Toutefois, l'impact de cette transition vers les nouvelles normes n'a pas encore été déterminé.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des allocations à recevoir et des comptes créditeurs correspond à leur valeur comptable en raison de leur date d'échéance à court terme.

Parti Égalité

ANNEXE 1

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

Nom de l'établissement	Adresse de l'établissement	No. du compte
TD Canada Trust	1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4	